

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique et abrogeant la directive 89/336/CEE

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la directive)

(2009/C 197/03)

La cessation de la présomption de conformité de la norme «EN 55022:1998 Appareils de traitement de l'information — Caractéristiques des perturbations radioélectriques — Limites et méthodes de mesure [CISPR 22:1997 (modifié)]» et de ses amendements «A1:2000 à l'EN 55022:1998 (CISPR 22:1997/A1:2000)» et «A2:2003 à l'EN 55022:1998 (CISPR 22:1997/A2:2002)», dont la date figure dans la communication de la Commission publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* C 126 du 5 juin 2009, est reportée au 1^{er} octobre 2011.

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 1999/5/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la directive)

(2009/C 197/04)

La cessation de la présomption de conformité de la norme «EN 55022:1998 Appareils de traitement de l'information — Caractéristiques des perturbations radioélectriques — Limites et méthodes de mesure [CISPR 22:1997 (modifié)]» et de ses amendements «A1:2000 à l'EN 55022:1998 (CISPR 22:1997/A1:2000)» et «A2:2003 à l'EN 55022:1998 (CISPR 22:1997/A2:2002)», dont la date figure dans la communication de la Commission publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* C 280 du 4 novembre 2008, est reportée au 1^{er} octobre 2011.
